

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2021/2022

Les inscriptions scolaires seront reçues en mairie

DU 22 MARS AU 23 AVRIL 2021

Sont concernés :

- les enfants nés en 2018
- les enfants des familles nouvellement installées à St-Martin-de-Nigelles

Les dossiers seront à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site de la mairie (www.villesmdn.fr).

Ils devront être remis au secrétariat aux heures d'ouverture au public ou retournés par mail ou par courrier.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre les documents demandés figurant sur la fiche d'inscription.

Groupe Scolaire Charlemagne
14, Rue Jean Moulin
28130 Saint Martin de Nigelles

☎02 37 82 56 74



ec-prim-saint-martin-de-nigelles-28@ac-orleans-tours.fr

INSCRIPTION RENTREE 2020-2021

INSCRIPTION RENTREE 2020-2021

Madame , Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant dans notre école, ce dont nous vous remercions.

Le protocole sanitaire ne nous permet pas pour le moment de nous rencontrer, mais je vous propose de me contacter pour un premier échange dès que vous aurez téléchargé ou retiré votre dossier d'inscription en mairie. *(je suis joignable le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h)* Merci également de bien vouloir m'envoyer un mail avec vos coordonnées mail et téléphoniques (papa et maman) afin que je puisse vous informer d'une éventuelle visite des locaux.

En vous souhaitant la bienvenue dans notre école

Cordialement

Graziella ALAMOME



SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

MAIRIE 14, rue Jean Moulin
28130 SAINT MARTIN DE NIGELLES
Téléphone 02.37.82.50.13
Courriel : contact@villesmdn.fr
www.villesmdn.fr

INSCRIPTION SCOLAIRE-ANNEE 2021/2022

Nom et Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Adresse actuelle des parents :

Adresse Mail :

N° Téléphone du domicile :

N° Portable de la mère : du père :

N° Travail de la mère : du père :

Future adresse (si construction en cours) :

Date de scolarisation : ☐ rentrée septembre 2021

: ☐ en cours d'année préciser la date :

S'agit-il d'une 1^{ère} inscription : oui ☐ non ☐

(Oui uniquement pour les enfants entrant en maternelle)

Si non indiquer les coordonnées de l'école précédemment fréquentée :

Classe actuelle : Classe future :

L'enfant est-il à jour de ses vaccinations : oui ☐ non ☐

Divers : indiquer tous autres renseignements que vous jugerez utile.....

.....

Documents à fournir :

- livret de famille
- carnet de santé
- justificatif de domicile

En Mairie, le
Signature du Maire

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE NIGELLES

RENSEIGNEMENTS GESTION ANNEE 2021 – 2022

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Classe prévue en 2020/2021				
Compagnie d'assurance scolaire : nom + n° contrat (2)				
Fréquentera la cantine (1)	☐ Non ☐ tous les jours ☐ 3 fois/semaine ☐ 2 fois/semaine ☐ 1 fois/semaine	☐ Non ☐ tous les jours ☐ 3 fois/semaine ☐ 2 fois/semaine ☐ 1 fois/semaine	☐ Non ☐ tous les jours ☐ 3 fois/semaine ☐ 2 fois/semaine ☐ 1 fois/semaine	☐ Non ☐ tous les jours ☐ 3 fois/semaine ☐ 2 fois/semaine ☐ 1 fois/semaine
Jours				
Fréquentera le transport (1)	☐ Oui ☐ Non Point de montée : Point de descente :	☐ Oui ☐ Non Point de montée : Point de descente :	☐ Oui ☐ Non Point de montée : Point de descente :	☐ Oui ☐ Non Point de montée : Point de descente :

EN CAS DE NECESSITE

Médecin souhaité :

Tél. :

Hôpital souhaité :

Tél. :

PERE

Nom, prénom :

Tél. Domicile :

Tél. Portable (3) :

Adresse :

.....

Mail :

Employeur :

Profession :

Adresse :

.....

Tél. Travail :

MERE

Nom de naissance, prénom :

Tél. Domicile :

Tél. Portable (3) :

Adresse :

.....

Mail :

Employeur :

Profession :

Adresse :

.....

Tél. Travail :

(1) Cocher la case correspondante

(2) Fournir une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile, les dommages individuels et corporels pouvant survenir aux enfants.

(3) Indispensable pour pouvoir vous prévenir par sms en cas de suppression de transport scolaire en cas d'intempéries par exemple.

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE NIGELLES

DELEGATION DE POUVOIR

Autre(s) personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom Prénom	Lien	Tél domicile	Tél portable

Personnes habilitées à prendre le(s) enfant(s) à la sortie (autres que les parents) :

Nom Prénom	Lien	Tél domicile	Tél portable

Je soussigné(e) en cas d'accident de mon(es) enfant(s)
.....
pendant les périodes extra-scolaires, autorise la Mairie de Saint Martin de Nigelles représentée par un
de ses agents ou par un élu, à prendre toute décision de transport pour hospitalisation si nécessaire.

Le
Signature



2021/2022

RESTAURANT SCOLAIRE

STRUCTURE

La restauration scolaire est un service municipal dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux placés sous la responsabilité du Maire.

La Mairie est propriétaire des locaux, du matériel et emploie le personnel.

FONCTIONNEMENT

Les repas sont élaborés et fournis par un prestataire de service spécialisé. Ils sont livrés en liaison froide.

Le service fonctionne uniquement en période scolaire les : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le personnel est chargé de servir les repas, d'aider les plus petits et de surveiller les enfants entre les services et avant la reprise des cours.

Le repas servi à votre enfant est composé d'un hors-d'œuvre, d'un plat protidique principal (viande, œuf, poisson), d'un plat d'accompagnement (en alternance légumes verts ou féculents), d'un fromage, d'un dessert et de pain.

La restauration scolaire ayant aussi un rôle éducatif, nous inciterons vos enfants à goûter ce qui leur est proposé.

HORAIRES

Les enfants sont pris en charge par le personnel de la cantine de 11h45 à 13H25, heure à laquelle les enseignants reprennent en charge les enfants jusqu'à l'heure de rentrer en classe à 13H30.

Deux services sont assurés.

BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ACCES

L'accès à la restauration scolaire est réservé aux enfants scolarisés en primaire et maternelle n'ayant pas la possibilité de prendre leur repas du midi à leur domicile ou chez une assistante maternelle.

La mairie se réserve le droit de demander un certificat de travail.

.../...

INSCRIPTIONS

Les inscriptions au restaurant scolaire doivent s'effectuer en mairie.

Il existe plusieurs possibilités :

- Inscription tous les jours c'est-à-dire lundi, mardi, jeudi, vendredi
(Le mercredi est géré par la C.C. des Portes Euréliennes d'Ile de France),
- Inscription 3 fois, 2 fois ou 1 fois par semaine,
- Inscription ponctuelle.

Si la situation des parents évolue au cours de l'année, il leur sera possible de modifier les inscriptions.

TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs sont inchangés depuis la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

1 enfant : 4.29 €

2 enfants d'une même famille scolarisés : 4.22 €

3 enfants d'une même famille scolarisés : 3.98 €

4 enfants d'une même famille scolarisés : 3.73 €

Les factures de cantine, vous seront directement adressées par la Trésorerie de Maintenon.

En cas de plusieurs impayés sans raisons valables, les enfants ne pourraient plus être admis au restaurant scolaire.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour le règlement des repas, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui se mettra en relation avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui examineront votre dossier.

ABSENCES

Toute absence pour un repas inscrit doit être impérativement signalée

La veille avant 10 h 00 (Jours ouvrés)
au secrétariat de la mairie.

Dans le cas contraire celui-ci vous sera facturé.

DISCIPLINE

Le temps du repas doit être un moment convivial et serein. Nous attendons de vos enfants un comportement correct et respectueux.

Dans le cas contraire, un avertissement écrit sera notifié aux familles. Après 3 avertissements, la Mairie se réserve le droit d'exclure l'enfant.

HYGIENE

Il est demandé aux enfants de se laver les mains avant de passer à table.

Des serviettes en papier sont fournies aux enfants.

ACCEPTATION

L'inscription de votre (ou vos) enfant (s) au restaurant scolaire vaut acceptation de ces règles de fonctionnement.

La Maire,
Isabelle FAURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

MAIRIE 14, rue Jean Moulin
28130 SAINT MARTIN DE NIGELLES
Téléphone 02.37.82.50.13
Télécopie 02.37.82.79.88
Courriel : contact@villesmdn.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

AU

RESTAURANT SCOLAIRE

Mon (mes) enfant(s)

.....
.....
.....
.....

Mangera (ont) à la cantine :

- ☐ tous les jours
☐ 3 fois/semaine
☐ 2 fois/semaine
☐ 1 fois/semaine

Jours choisis :

☐ lundi

☐ mardi

☐ jeudi

☐ vendredi

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur de la cantine, notamment pour **LES ABSENCES et que l'unique interlocuteur est le secrétariat de la mairie.** Je m'engage à informer mon ou mes enfants des dispositions qu'il contient.

Fait à,
Le

Signature des parents